



COMMUNE D'AVULLY

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 octobre 2012

### SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°224

Présidence:	M.	Cyril	Baudin
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Philippe	Gillabert
	M.	Samuel	Halff
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Excusés :	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Suzanne	Schedler
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

\* \* \*

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 223 de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapports de commission
  - Agenda 21 du 19 septembre 2012 (élargie)
  - Scolaire, sports et loisirs du 24 septembre 2012
  - Bâtiments et travaux du 27 septembre 2012
5. Projets de délibération
6. Présentation du budget 2013 et du plan d'investissements 2013-2016
7. Propositions du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles, motions, résolutions
9. Questions
10. Divers

Questions du public

**Le Président, Cyril Baudin**, ouvre la séance à 19h30 en excusant les absences annoncées de Mmes Jendoubi et Schedler.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012 / N°223

Page 3, 3<sup>ème</sup> puce des communications de M. Bieri, milieu de paragraphe : Cinq communes demeurent intéressées par le projet (et pas 4 comme indiqué au PV).

Page 7, 1<sup>er</sup> point des divers, milieu de paragraphe : Sur requête de M. Mayer, la phrase est modifiée ainsi : « M. Mayer souhaiterait que cette question *fût* traitée dans le cadre du Bureau ... ». C'est une manière de dire que le sujet sera repris sous les « divers » d'aujourd'hui.

➤ **Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012 / N°223 est, sous réserve de ces deux modifications, adopté à l'unanimité (11), sans opposition ni abstention.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

**Le Président** indique avoir reçu hier (mercredi 10 octobre) un mail de M. Gandolfo relatif à un courrier de l'ACG relatant une décision prise le 29 septembre dernier par l'Assemblée générale des communes qui porte en l'occurrence sur les contributions communales annuelles versées à l'ACG, soit une participation de 3 francs par habitant pour toutes les communes, sauf pour la Ville de Genève dont la participation est fixée à 2 francs par habitant. Cette décision est soumise au droit de veto des conseils municipaux, avec un délai d'opposition possible de 45 jours.

**Le Président** invite les membres du Conseil à préciser s'ils acceptent, au vu du délai d'opposition et de la date fixée pour le prochain CM, de débattre immédiatement de cet objet en dérogeant exceptionnellement à la règle qui présuppose de recevoir les documents 10 jours avant la séance au cours de laquelle ils sont traités, ou s'ils souhaitent décaler cet objet à la prochaine séance. **M. Mayer** s'oppose au non-respect du règlement du Conseil municipal. Une tentative d'éclaircissement de M. Gandolfo est stoppée par **M. Mayer** qui précise qu'il n'est nullement question qu'un non membre du Conseil municipal intervienne lors d'une séance du Conseil. C'est une motion d'ordre. **Le Président** demande aux membres du Conseil s'ils acceptent d'entrer en matière sur ce courrier de l'ACG, et de le traiter immédiatement. **M. Mayer** souligne que le règlement du Conseil municipal doit être appliqué à sa lettre, sans dérogation. Il n'appartient pas au CM de déroger à son règlement. Cet objet doit être traité dans le cadre du prochain CM. **M. Fuchs** relève que le CM établit le règlement, et qu'il a dès lors la possibilité d'y déroger si la majorité du Conseil le décide. Il suggère au Président de faire voter l'entrée en matière sur cet objet. **M. Fuser** souhaite savoir ce qu'il adviendrait si cet objet était traité à l'occasion du prochain CM. Les délais impartis pour le droit de recours seraient juste respectés, répond **le Président**, qui propose par conséquent de reprendre ce point lors du prochain Conseil municipal, pour ainsi ne pas déroger au règlement. Les choses étant formellement dites, **M. Mayer** demande, par exception au règlement du CM, que le Président informe les membres du Conseil de l'objet de ce courrier de l'ACG, pour que l'assemblée puisse éventuellement décider de délibérer immédiatement sur ce point. Il défend sinon le message que si le règlement a été adopté, c'est qu'il existe, qu'il a donc un bon sens et que les débats doivent être conduits par la présidence du Conseil municipal et la Mairie de façon à ce que le CM puisse délibérer dans le cadre de la loi et du temps imparti. **Le Président** indique avoir simplement voulu prendre cette liberté. Il clôt le sujet, en précisant que cet objet sera traité à la prochaine séance du Conseil.

## 3. Communications du Maire et des Adjoints

### • Communications du Maire

- Opérations électorales : les dates des opérations électorales 2013 sont fixées au 3 mars, 9 juin, 22 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 24 novembre.

**Le Président** ajoute qu'il s'agit de nommer les présidents, vice-présidents et suppléants au Bureau de Vote.

**M. Bersier** se propose à la fonction de Président du Bureau de Vote.  
Sa nomination est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil moins 1 abstention.

**Mme Maison** se propose à la fonction de Vice-Présidente du Bureau de Vote.  
Sa nomination est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil moins 1 abstention.

**Mme Minasso Rota** se propose à la fonction de suppléante du Président du Bureau de Vote.  
Sa nomination est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil moins 1 abstention.

**M. Binet** se propose à la fonction de suppléant de la Vice-Présidente du Bureau de Vote. Sa nomination est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil moins 1 abstention.

- Eaumorte : le vendredi 2 novembre prochain aura lieu à Soral, dans le cadre des Mairies de la Champagne, une rencontre avec M. Longchamp, pour discuter de l'avenir d'Eaumorte. La Commission Agenda 21 devra ensuite se mobiliser sur cet objet. Avusy, Chancy et Avully sont favorables à faire avancer ce projet, sous la forme d'une Communauté de Communes.
- Cette séance du 2 novembre sera aussi l'occasion de rencontrer M. Maudet qui a souhaité prendre contact avec toutes les communes et entendre leurs remarques.
- Repas communal : les membres du CM ont reçu une invitation pour le repas communal, qui se tiendra le vendredi 9 novembre prochain. Ils sont par ailleurs sollicités pour aider à la mise en place de la salle ainsi que pour servir l'apéro.
- Communications de Mme Scheibler
  - Cinéma itinérant : le cinéma itinérant Road Movie fait une escale à Avully ce vendredi, 12 octobre, à la salle polyvalente à 20 heures. Cette démarche financée par la Commune et soutenue par l'Office fédéral de la culture vise à promouvoir le cinéma suisse dans tout le pays. Le film projeté, d'Ursula Meier, a été primé au Festival de Berlin (prix spécial). L'entrée est gratuite et le bar tenu par les enseignantes.
  - Concept énergétique territorial : l'ingénieur communal pour les questions énergétiques, M. Gasser, a réactualisé le concept énergétique territorial (CET) dans le cadre du PDQ. En résumé, il ne s'agit rien moins que de définir la stratégie énergétique, et plus particulièrement en matière de chauffage, du futur quartier. M. Gasser propose diverses variantes, dont certaines particulièrement novatrices qui, selon les discussions déjà en cours, intéresseraient l'Etat. Qui dit intérêt de l'Etat dit soutien important, voire total, du moins dans les études nécessaires à l'élaboration de cette stratégie. Il est néanmoins capital d'agir rapidement pour pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause. L'enjeu est environnemental mais aussi en termes d'image pour la commune. La Mairie tient à ce que le Conseil municipal soit étroitement associé à cette démarche dès à présent et Mme Scheibler demande par conséquent la convocation d'une commission Agenda 21, consacrée à cette problématique, qui pourrait être traitée en même temps que le projet d'Eaumorte précité par M. Riem.
  - Les membres du Bureau ainsi que la présidente de la commission sociale ont reçu dernièrement le rapport de Cap'Emploi.
- Communications de M. Bieri
  - TPG : comme indiqué lors du dernier CM, Mme Künzler a fait parvenir à toutes les communes un courrier censé expliquer les améliorations prévues sur le réseau TPG dès le 9 décembre 2012. Ce courrier étant très général, la Mairie est restée sur sa faim par rapport aux préoccupations dont elle avait fait part, tout comme s'agissant des remarques formulées par les habitants. Une nouvelle lettre est donc partie à son intention.
  - Sécurité route d'Avully : une lettre a été simultanément envoyée à Mme Künzler et M. Maudet au sujet de la sécurité de la partie entre le village et le point de la Plaine de la route d'Avully par un groupe de personnes habitant à la Printanière. La commune a soutenu cette démarche, en envoyant également un courrier à ces deux magistrats.
  - Avenue de Gennecy : les travaux de réparation de la fissure centrale ainsi que des trottoirs délités vont débuter sous peu. L'emprise de chantier sera réduite au maximum mais l'on ne pourra toutefois éviter l'occupation de quelques places de parking.
  - ORPC : l'un des responsables de l'ORPC arrive prochainement à la retraite, après 30 ans de métier. Il s'occupait autant de logistique, de transport d'enfants que d'entretien de machines. L'ORPC a fait paraître une annonce - qui se trouve aussi sur le site des communes de la Champagne - pour lui trouver un remplaçant, mais ce sera difficile.

#### 4. Rapports de commission

##### Agenda 21 du 19 septembre 2012 (élargie)

**M. Fuchs** précise que cette séance plénière fut l'occasion d'une explication détaillée de la version de PDQ, telle que proposée à l'enquête publique et disponible pour consultation à la Mairie. Cette présenta-

tion a donné lieu à plusieurs questions et remarques. M. Mayer a déploré le peu de surfaces commerciales prévues et il a mis en exergue l'absence d'une grande place multi usages. Plusieurs commissaires ont regretté les obligations en matière de catégorie de logements dues à la zone dite de « développement ». **M. Mayer** tient à préciser qu'il n'a pas déploré l'absence d'une place de fête, mais constaté qu'à la lumière du travail de l'urbaniste, qui définissait un espace central amené à devenir une place piétonne, cette place était de taille inférieure à celle permettant d'organiser des fêtes. Il a posé des questions, sans aucun regard négatif sur le travail fourni. **M. Fuser** souhaite savoir quand une réponse sera donnée à la question de M. Fuchs relative à la flexibilité des autorités cantonales quant au pourcentage de logements contrôlés à appliquer au PDQ. **M. Riem** répond que cette question sera posée le 2 novembre à M. Longchamp, qui a précisément été invité par la Mairie à venir un peu plus tôt, pour pouvoir être entretenu d'objets de ce type. **M. Mayer** juge dommage que le Conseil municipal n'ait pas la possibilité d'un dialogue plus ouvert avec les autorités cantonales, qui seraient pour leur part ouvertes à un dialogue constructif avec toutes les entités communales, dont les conseils municipaux. Une certaine idée implique que le Conseil d'Etat et son équipe croient devoir uniquement s'entretenir avec le Maire et ses adjoints, et que le Maire et ses adjoints croient devoir dialoguer directement avec le Conseil d'Etat, sans y associer le Conseil municipal. **M. Bieri** précise que cette assemblée des Mairies de la Champagne est agendée depuis longtemps, et que le Maire et ses adjoints profitent de ce moment avec les deux conseillers d'Etat susnommés pour faire avancer les choses sur un certain nombre de dossiers.

**M. Fuser** demande pourquoi la Mairie n'a pas proposé aux conseillers municipaux de participer à ces discussions, dès lors que la séance était convoquée depuis longtemps. L'idée viserait à montrer au Gouvernement que tous les membres du Conseil sont très motivés à soutenir ce projet de développement, qui n'est pas uniquement défendu par le Maire et ses adjoints. **Mme Scheibler** confirme que cette assemblée, qui réunit deux fois par année tous les maires et adjoints de la Champagne, était fixée depuis longtemps, et qu'il a par la suite été décidé d'y inviter MM. Longchamp et Maudet, lesquels ont répondu il y a peu. Dès lors que les choses avanceront un peu plus concrètement, la Mairie en informera les membres du Conseil. **M. Riem** ajoute qu'il rapportera au Conseil les propos échangés lors de cette rencontre. Il cite un article paru récemment dans la Tribune de Genève, qui évoquait le retrait du projet de deux communes de la Champagne. Cinq continuent toutefois à tirer à la même corde. **M. Riem** se réfère au bel éditorial du Chancylien consacré par M. René Gunter à la zone d'Eaumorte. Ce projet est largement soutenu par les autorités de Chancy. Reste à voir s'il pourra voir le jour, en raison des importants développements pressentis pour Bernex. Cette question sera posée à M. Longchamp. **M. Mayer** note que le système de communication repose sur la Tribune de Genève ou sur le Maire d'Avully. Il rappelle être membre du Conseil municipal d'Avully et élu. Il regrette que de telles possibilités de rencontres, ouvertes et exprimées par les autorités cantonales, se tuent dans l'œuf car la Mairie – qui fait par ailleurs très bien son travail – ne le communique pas et ne fait pas participer les élus du Conseil municipal, a fortiori la population. Il est dommage de devoir ainsi donner un blanc-seing au Maire et à ses adjoints. Les Conseillers d'Etat aimeraient pourtant parler avec les conseils municipaux, pour autant que le Maire soit d'accord, or il ne l'est en l'occurrence pas. Les membres du Conseil peuvent de ce fait se demander ce qu'ils font là.. Lorsqu'il est question de l'avenir de la commune ou encore d'urbanisme, il en va de la responsabilité de chaque conseiller municipal, quel que soit son parti, d'amener des idées. Il est en ce sens problématique que le Maire annonce son intention de présenter les choses au prochain Conseil, quand elles auront été débattues. Sans vouloir remettre en cause ou critiquer le travail produit par la Mairie, **M. Mayer** relate néanmoins son extrême frustration, dans ce déni de participation et de démocratie à l'égard du Conseil municipal ainsi qu'à celui de la population d'Avully. **M. Fuchs** relève que le CM pourrait écrire au Conseil d'Etat pour demander un rendez-vous à M. Longchamp. **M. Mayer** en fait la demande formelle. **Mme Maison** reprend les propos de M. Riem, selon lequel le développement du Grand Bernex porterait peut-être préjudice au projet d'Eaumorte. A entendre M. Riem, **Mme Maison** a la mauvaise impression que les dés semblent déjà pipés. Attention à ne pas amener de bâton pour se faire battre, le jour de la discussion avec M. Longchamp ! **M. Riem** assure qu'il n'en sera rien.

**La proposition visant à ce que le Conseil municipal demande un entretien à M. Longchamp est acceptée par 6 oui, 2 abstentions et 3 oppositions.**

#### Scolaire, sports et loisirs et entretien des bâtiments du 24 septembre 2012

**Mme Maison** précise que cette séance fut l'occasion de dresser un bilan des promotions scolaires 2012. Tout s'est globalement bien passé, si ce n'est une petite baisse de fréquentation enregistrée, qui semble se placer dans la vague standard. La commission a demandé à la Mairie d'étudier l'achat de mâts de cocagne, qui représentent une tradition communale pour le passage du cycle élémentaire au cycle moyen. Il a aussi été envisagé de fixer, sur le même jour et le même site, les promotions et le Gena Festival, à des fins d'économie de location de matériel. La question sera rediscutée, en fonction des problèmes logistiques induits.

La commission a décidé que les mercredis de ski seraient maintenus – sous réserve d’inscriptions suffisantes - pour le dernier hiver, sachant que les enfants iront à l’école le mercredi matin dès 2013-2014.

Dans les divers, la commission a évoqué le terrain de volley-ball, qui sera remonté l’an prochain. Un concours de pompons (appelés à décorer le sapin de Noël) sera à organisé, et les membres du Conseil sont encouragés à y participer.

### Bâtiments et travaux du 27 septembre 2012

#### Projet de centrale solaire thermique et photovoltaïque

**M. Fuchs** indique que la commission a traité de cet objet, sur la base de plusieurs documents d’analyse et de chiffrage transmis par M. Gasser. S’agissant de la partie thermique, 120m<sup>2</sup> de capteurs vitrés seront implantés sur le pan Sud-Ouest du toit de la salle de travaux manuels, pour un budget prévu de CHF 201'269.-. Quant à la partie photovoltaïque, 465 m<sup>2</sup> de capteurs vitrés seront implantés sur les pans Sud-Ouest des toits de la piscine et de la salle de gymnastique, pour un budget prévu de CHF 394'854.-. Ils devraient produire un total de 66'000 KWh par année, réinjecté dans le réseau des SIG. Le tarif de rachat du courant par SWISSGRID selon la rémunération à prix coûtant sera de 38.5 centimes. Si le projet n’est pas tout de suite accepté, les SIG rachèteront le courant 28 centimes jusqu’à place disponible. Pour les années payées par SIG, le bilan annuel est négatif de 3'951 francs ; les années payées par SWISSGRID rapporteront en revanche 2'979 francs. M. Gasser propose de jumeler la démarche auprès de SWISSGRID avec l’envoi des soumissions, ce qui au vu des délais connus paraît à la Commission une idée sensée. **M. Mayer** rappelle avoir émis des réserves quant au projet de centrale photovoltaïque. Il a par conséquent demandé un certain nombre de compléments à la commission. Tout en n’étant pas absolument convaincu, il admet avoir reçu un certain nombre de réponses intéressantes, qui l’ont conduit à rejoindre l’avis exprimé à l’unanimité de la commission ; il garde toutefois certaines interrogations légitimes sur les risques induits, en dépit des réponses rassurantes apportées par M. Gasser.

Pour conclure, la commission, à l’unanimité de ses membres, propose au CM de mandater M. Gasser pour poursuivre l’étude jusqu’à l’établissement des soumissions (procédure AIMP), y compris vérifications des offres et propositions d’adjudications.

#### Filtration de la piscine

Deux offres ont été demandées, à l’entreprise FEHLMANN, qui propose un remplacement complet des équipements pour un montant d’environ 360'000 francs, respectivement à l’entreprise CLENSOL qui propose essentiellement de réviser les équipements encore fonctionnels et de ne remplacer que les conduites corrodées, pour un montant d’environ 115'000 francs. **M. Fuchs** précise que la problématique découle en l’occurrence de la réception de deux offres, dont les coûts se situent dans un rapport d’1 à 3. L’idée de la commission vise à ouvrir le débat, selon le règlement communal en matière d’adjudications, et à lancer un appel d’offres. Telle est la proposition formulée.

A la lumière des offres présentées et de leurs coûts respectifs, l’opinion de chacun est bien évidemment vite arrêtée, selon **M. Mayer**. Il n’en demeure pas moins que la Commune est une entité publique, et qu’elle se doit, à ce titre, d’émettre un appel d’offres dans des conditions équitables et préciser dans ce cadre ce qu’elle attend de l’entreprise émettrice de l’offre. La commission a en ce sens souhaité attirer l’attention sur la nécessité de demander la même chose aux prestataires, pour que le choix soit ensuite fondé sur une offre absolument comparable. La commission a proposé, à l’unanimité de ses membres, de demander à la Mairie de veiller à ce que ce qui a été demandé aux prestataires soit l’objet d’une compétition régulière et équitable. S’agissant de marché public, il importe de soigner les formes pour éviter tout recours ultérieur. **M. Matthey-Jonais** indique que l’idée vise à dire aux entreprises qu’elles doivent changer entièrement la filtration, ou alors se limiter à réparer ce qui est strictement nécessaire. C’est précisément le problème qui doit être résolu, souligne **M. Mayer**. Les fournisseurs ont pour l’heure exprimé de manière totalement différente leur façon de se saisir de la chose. La commission craint par conséquent que cela ne puisse donner lieu à des contestations, les solutions proposées n’étant pas les mêmes. Sans vouloir s’immiscer dans le travail de la Mairie, elle juge néanmoins préférable de dicter précisément ce qui doit être effectué, pour ensuite se déterminer sur une base équitable. Une seule manière de faire doit être imposée, pour demander des offres sur cette base. **M. Fuser** estime essentiel de savoir si les soumissionnaires seront prêts à dire honnêtement quelle est la meilleure solution, considérant que les solutions apparemment les moins coûteuses deviennent souvent, in fine, les plus chères. **Le Président** relève que selon M. Gasser, les deux démarches constituent des solutions viables. **M. Fuchs** note que ces devis ont été demandés sans cahier des charges précis. La meilleure procédure aurait été de demander à M. Gasser de dresser un bilan des installations en mauvais état, et de produire un cahier des charges sur cette base. Il appartient à la Mairie de décider si elle entend - ou non - mandater M. Gasser pour établir ce cahier des charges. **Le Président** en déduit que le CM n’a pas à voter sur cet objet. Il doit simplement attendre la décision de la Mairie. **M. Mayer** ajoute que la commission fait confiance

à la Mairie et n'émet aucun doute quant à la solution préconisée, qui se trouve par ailleurs être la moins coûteuse. Elle a simplement le souci que la forme soit respectée, pour se prémunir de tout problème ultérieur. La commission propose de soumettre l'appel d'offres au Règlement communal en la matière, pour proposer sur cette base un budget au CM. **M. Fuchs** suggère au Président de faire voter ces demandes de soumissions. Une fois le travail abouti, le Conseil municipal disposera de chiffres plus précis, peut-être moins élevés qu'initialement annoncé. **M. Mayer** demande que la commission des Finances soit formellement saisie de cet objet, une fois l'obtention de ces chiffres. La commission des Bâtiments et Travaux propose en effet unanimement d'initier ce processus, mais la commission des Finances doit ensuite pouvoir se prononcer s'agissant des implications financières.

#### Stores de l'Ecole « Braillard »

Au vu des solutions proposées et de leur coût, la commission propose au CM de supprimer purement et simplement lesdits stores.

#### Presbytère

La commission, à l'unanimité de ses membres, propose au CM de choisir l'appel d'offres traditionnel (coût d'environ 50'000 francs, durée de 6 mois). **M. Mayer** tient à souligner qu'il n'a pas suggéré que la commission devait être davantage associée à l'opération, mais qu'elle soit régulièrement informée. Le texte écrit du rapport est correct, contrairement au propos oral de M. Fuchs. **M. Mayer** est extrêmement satisfait de la communication qui prévaut en général aujourd'hui au sein de la Mairie à l'égard du CM. L'objet de la demande, d'ailleurs partagée par la commission, visait simplement à poursuivre sur cet élan. Il ne s'agissait pas d'émettre une critique, mais de dire que c'était bien, et que cela devait continuer ainsi, et pas différemment.

Dans les divers, **M. Baudin** a demandé que les documents annexes soient communiqués en même temps que la convocation, pour ainsi faciliter le travail de la commission. M. Bersier s'est pour sa part inquiété de l'importance des montants prévus et de leur impact sur la gestion financière de la commune.

**La proposition de la commission, de mandater M. Gasser pour poursuivre l'étude de ventral solaire thermique et photovoltaïque jusqu'à l'établissement des soumissions (procédure AIMP), y compris vérifications des offres et propositions d'adjudications, et de jumeler la démarche auprès de SWISSGRID avec l'envoi des soumissions, ce qui au vu des délais connus paraît à la Commission une idée sensée, est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil, sans opposition ni abstention.**

**La proposition de la commission de supprimer purement et simplement les stores de l'Ecole « Braillard » est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil, sans opposition ni abstention.**

**La proposition de la commission de choisir l'appel d'offres traditionnel pour la réfection du presbytère est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil, sans opposition ni abstention.**

## **5. Projets de délibération**

Aucun.

## **6. Présentation du budget 2013 et du plan d'investissements 2013-2016**

**M. Riem** fait distribuer le projet de budget 2013 ainsi que le plan d'investissements 2013-2016. Il rappelle que la commission des finances est convoquée ce lundi, 15 octobre, dès 19h00, pour étudier ces documents.

## **7. Propositions du Maire et des Adjointes**

**Mme Scheibler** suggère de convoquer la commission Agenda 21. En tant que président, **M. Fuchs** convoque la Commission Agenda 21 pour le lundi 29 octobre 2012, 20h00. Ce sera l'occasion d'évoquer le projet d'Eaumorte ainsi que le concept énergétique pour le PDQ. Ces sujets étant susceptibles d'intéresser tous les conseillers municipaux, ce sera une séance plénière.

## 8. Propositions individuelles, motions, résolutions

Aucune.

## 9. Questions

- **M. Mayer** souhaite savoir quand la Mairie compte revoir le concept de répression (et prévention) du vandalisme. Il semblerait en effet que les déprédations soient réparties de plus belle, sur le chemin des Ecoliers, à Epeisses et ailleurs. Il y en a marre ! Ce sentiment de ras le bol est d'ailleurs partagé par bon nombre de concitoyens. Le problème est sérieux et il doit maintenant être saisi. **M. Riem** indique en avoir lui aussi marre et il entend d'ailleurs prendre certaines dispositions. Il a sollicité une audition auprès du Juge des mineurs. Il a par ailleurs demandé à voir la Gendarmerie du poste de police de Lancy-Onex. Il rappelle par ailleurs que les APM n'interviennent que la journée et qu'une société privée est mandatée et agit ponctuellement, le soir et la nuit. Mais les dégâts sont commis un peu partout. **M. Mayer** demande quand ces dispositions seront prises. Quand le Conseil municipal sera-t-il appelé à étudier les possibles alternatives aux dépenses affectées, en d'autres termes à évaluer ce que rapporte concrètement les 20'000 francs payés aux APM de Bernex, au vu des résultats ? Quand le CM procédera-t-il à une évaluation authentique et sérieuse de ce qui serait souhaité obtenir en matière de sécurité, et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, quitte à remettre en question les moyens aujourd'hui attribués ? Quand une séance de commission du CM sera-t-elle fixée pour traiter avec sérénité des questions de la sécurité à Avully, avec le concours et l'aide de la Mairie ? **M. Bersier** ne partage pas les mêmes inquiétudes que son préopinant quant à la sécurité sur le territoire communal. **M. Mayer** suggère de demander à l'exécutif une estimation à la louche des coûts des déprédations commises durant une année. Est-ce insignifiant ? **M. Riem** répond que plus de Frs 10'000 francs de dégâts ont été causés sur des biens publics depuis le début de l'année. **M. Halff** ajoute que les coûts supportés par les privés doivent aussi être pris en compte. Rappelant qu'il n'existe à ce jour aucune commission de sécurité, **le Président** suggère de traiter de cet objet en commission ad hoc. Tous les membres du Conseil pourraient y participer, poursuit **Mme Maison**, sachant que seuls membres de la commission ad hoc disposeraient du droit de vote. **M. Halff** serait plutôt favorable à convoquer une commission entièrement dévouée à cet objet de sécurité. Serait-ce imaginable, selon le règlement communal ? **M. Mayer** juge lui aussi que créer une commission vraiment dédiée à ce sujet sécuritaire serait une bonne idée. **M. Bersier** le rejoint sur ce point, ne serait-ce que pour évaluer et saisir réellement l'importance du problème. **M. Mayer** donne lecture de l'article 60 du règlement du CM, qui énonce qu'« *En sus des commissions permanentes, le Conseil municipal peut en tout temps désigner des commissions ad hoc pour l'étude d'un objet déterminé. La commission choisit son président en son sein. La commission ad hoc s'éteint à la fin de l'étude de l'objet déterminé* ». Le Conseil municipal est donc habilité à désigner une commission spécifique pour l'examen serein de cette question, la commission rapportant ensuite au CM. **M. Fuser** propose de clore le débat à ce stade, de créer cette commission et d'aller de l'avant. **M. Halff** note que certains membres du Conseil ont sans doute plus de velléités et d'intérêts à discuter de cette question. Il serait en ce sens opportun de créer une commission spécifique. **M. Mayer** rappelle que les commissions sont protégées par le secret de fonction, ce qui permet d'échanger plus librement des informations. Dans ce domaine très sensible de la sécurité et du vandalisme, il serait heureux que les conseillers municipaux intéressés puissent s'exprimer.

**La création d'une commission spécifique « sécurité » est acceptée par 9 oui et 1 abstention.**

**M. Mayer** suggère, sous la responsabilité du Président et du Bureau du CM, que ce dernier appelle les conseillères et conseillers municipaux intéressés à faire partie de la commission ; que ces personnes, dans un délai contrôlé par le Bureau, répondent et soient intégrées au sein de la commission qui ensuite se réunira pour sa première séance et désignera en son sein le Président. **M. Fuser** exprime un seul souhait : que la première séance de cette nouvelle commission ait lieu avant la fin 2012.

## 10. Divers

- **Mme Maison** suggère que la partie « Entretien des bâtiments » de la commission « scolaire, sports, loisirs et entretien des bâtiments » retrouve à la commission des bâtiments. Cela ferait plus de sens, même si **Mme Maison** n'a personnellement aucun souci à en rester à la situation actuelle. Elle rappelle que la question du store, évoquée plus haut, était un objet de la commission scolaire, alors même qu'elle a été votée dans les objets relatifs à la commission des bâtiments. **M. Riem** précise que la constitution, le libellé et la répartition des commissions ont été décidés en

début de législature et votée lors du CM d'installation des conseillers municipaux. **M. Fuchs** souligne que dès lors que le CM a voté ces commissions, il doit se laisser la liberté de pouvoir en changer le libellé.

- **Mme Minasso Rota** annonce l'exclusion du Groupe Avully pour Tous de M. Jacot-Descombes, qui n'a pas démissionné. **M. Mayer**, en tant que membre du Bureau et membre du CM, demande au Bureau d'étudier les conséquences juridiques d'une telle exclusion, étant entendu que M. Jacot-Descombes a été élu pour une législature. Le fait d'être ainsi exclu par son groupe peut avoir des incidences sur la répartition des commissions. **M. Mayer** demande aussi au Bureau d'analyser le non présence de M. Jacot-Descombes, qui pose un autre problème que l'exclusion d'un groupe. C'est un élu qui ne vient jamais et qui n'exerce pas sa responsabilité légale et citoyenne d'élu. **M. Mayer** suggère par conséquent de solliciter le Président du Conseil ainsi que le Bureau du CM pour mener une étude objective sur cette question ennuyeuse. **Mme Scheibler** précise que l'on ne peut rien faire, sachant qu'un élu ne peut pas être obligé à assister aux séances du CM. Il ne peut pas être démissionné. **M. Fuser** cite l'exemple d'un ex membre du Conseil, qui a quitté le pays et a été remplacé, après avoir démissionné. Serait-il possible de discuter avec M. Jacot-Descombes pour l'inciter à présenter sa démission ? **Le Président** explique que M. Jacot-Descombes, qui n'est pas venu aux séances du CM depuis une année, ne veut rien entendre. Le Président a été informé par le Service de surveillance des communes qu'il n'était pas possible de forcer un élu à démissionner du CM. Une lettre avait pourtant été préparée à sa signature, qu'il n'a pas voulu parapher. **M. Mayer** répète que cette question doit être formellement examinée au niveau du Conseil. Il s'agit en effet d'une affaire juridique. M. Jacot-Descombes n'accomplit pas son devoir, auquel il s'est auto-astreint. Il en va de la responsabilité du Bureau du CM de gérer au mieux cette affaire qui s'avère malheureuse pour l'ensemble du Conseil. **Le Président** suggère de clore le sujet à ce stade et d'évoquer la question au sein du Bureau. **M. Bersier** demande comment remplacer provisoirement M. Jacot-Descombes dans les commissions où il siège. **Le Président** indique que son Groupe peut proposer de nouveaux membres.

**Mme Minasso Rota** annonce que le Groupe Avully pour Tous propose de remplacer M. Jacot-Descombes par les personnes suivantes :

M. Bersier à la commission Feu & Protection civile, Mme Jendoubi à la commission des Finances et Mme Minasso Rota à la Commission des routes, emplacements communaux et environnement.

**M. Mayer**, au nom du Groupe Avully Demain, objecte totalement à ces propositions. Le fait qu'Avully pour Tous se soit diminué d'un membre le ramène à 5 membres au Conseil municipal, alors même que la Liste communale et le Groupe Avully Demain restent dans le même temps inchangés. Le Groupe Avully Demain pourrait être autorisé à revendiquer d'autres responsabilités. Quatre entités sont représentées au CM, et il serait injuste de ne pas leur répartir la totalité des droits. **M. Fuser** ne pense pas que le reste du CM ne s'opposera à ce que, pour le bien de la Commune, d'autres personnes veuillent s'investir dans les travaux des commissions. **M. Fuchs** souligne que l'article 59 du règlement du CM prévoit, dans son dernier alinéa que « Les conseillers municipaux qui quittent leur groupe ou en sont exclus .... sont remplacés au sein des commissions par des membres du groupe auquel ils appartenaient ». C'est très clair. **M. Mayer** retire en conséquence son propos.

**Les modifications proposées aux commissions du CM sont acceptées, à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil.**

La séance est officiellement close à 21h30

Signatures :

Le président

Le secrétaire